



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,
DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE VILLEURBANNE

Cursus et règlement des études

DÉPARTEMENT DANSE

DEPARTEMENT DANSE

REGLEMENT DES ETUDES

Le département danse est structuré en 4 cursus, et 3 ateliers. L'entrée en cursus se fait à l'âge de 8 ans. Deux années d'éveil à la danse et au chant permettent cependant à l'élève, dès 6 ans, de se familiariser avec les contenus de l'enseignement de la danse et du chant. Une orientation vers un cursus danse ou une pratique de chant choral est ensuite proposée à partir de 8 ans.

Les contenus de chaque cursus et atelier, ainsi que les modalités d'admission et d'évaluation sont détaillés ci-dessous.

EVEIL A LA DANSE ET AU CHANT (EDC)

- LIEU DE PRATIQUE : Ecole de Musique, de danse et d'Art Dramatique
- ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE : À partir de 6 ans - débutant complet
- NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE : 1 heure
- CONTENUS & OBJECTIFS

Découverte corporelle et vocale, mise en jeu de la sensibilité artistique et développement de la créativité. Intégration des apprentissages fondamentaux du mouvement dansé et de l'expression vocale, développement de l'écoute, de la musicalité, de la relation aux autres et à l'espace.

Présentation du travail entre pairs, rencontres musique-danse, découverte de l'école et de la saison de diffusion.

A l'ENM, le cours est assuré par un enseignant de danse contemporaine ou afro-contemporaine, et un enseignant de chant et/ou formation musicale, par sessions alternées d'environ 7 séances.

Au bout de deux ans, les élèves intègrent le premier cycle d'un des cursus de danse ou une pratique de chant choral.

- EVALUATION

L'éveil se déroule en 2 ans. Une troisième année orientée vers l'instrument peut être proposée sur demande de l'élève. Le passage en premier cycle s'effectue sur avis de l'équipe pédagogique en conseil de classe.

- PRÉCISIONS PRATIQUES

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.

Tenue : collant sans pieds, tee-shirt près du corps de couleur unie, sans inscriptions. Cheveux attachés, pieds nus (prévoir des chaussettes en coton et un pull léger près du corps pour les saisons froides). Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau. Eviter la présence de distracteurs dans le sac (téléphones, doudous, jouets...). Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.

Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est déconseillé d'y laisser des objets de valeurs.

INITIATION A LA DANSE (HIP-HOP et ORIENTALE)

- LIEUX DE PRATIQUE : Centres sociaux de Villeurbanne
- ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE : À partir de 7 ans - débutant complet
- NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE : 1 heure à 1 heure 30
- CONTENUS & OBJECTIFS

Découverte corporelle, mise en jeu de la sensibilité artistique et développement de la créativité. Intégration des apprentissages fondamentaux du mouvement dansé, développement de la musicalité, de la relation aux autres et à l'espace.

Présentation du travail en public, spectacles.

Les cours sont assurés par les enseignants de danse hip-hop et orientale, dans les différents centres sociaux de Villeurbanne. Au bout d'un ou deux ans, les enfants intègrent le premier cycle d'un des cursus de danse hip-hop ou orientale.

- EVALUATION

L'initiation peut se dérouler en 1 ou 2 ans. Le passage en premier cycle s'effectue sur avis de l'équipe pédagogique en conseil de classe de fin d'année.

- PRÉCISIONS PRATIQUES

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.

Tenue :

Danse orientale : collant sans pieds, tee-shirt près du corps. Chaussettes.

Danse hip-hop : survêtement et tee-shirt. Chaussettes et baskets adaptées (selon lieux).

Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.

Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est déconseillé d'y laisser des objets de valeurs.

CURSUS DANSE CONTEMPORAINE (DC) / AFRO-CONTEMPORAINE (DA)

1ER CYCLE (1CA ou 1CB DC, 1CA ou 1CB DA)

- LIEU DE PRATIQUE : Ecole de Musique, de Danse et d'Art Dramatique

- ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE : À partir de 8 ans - débutant

- NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE :

Groupe A : 1h danse afro-contemporaine + 1h danse contemporaine + 1h de formation musicale obligatoire (en deuxième année)

Groupe B : 1h danse afro-contemporaine + 2h15 danse contemporaine + 1h de formation musicale obligatoire (en première année)

- CONTENUS & OBJECTIFS

Intégration des bases de la structuration corporelle, de la relation à la musique et à l'espace, de l'expression artistique. Acquisition des premiers éléments techniques et terminologiques des danses contemporaine et africaine. Découverte de l'interprétation, de l'improvisation, de la composition. Découverte de la pratique de la scène.

Présentation du travail en public, rencontres musique-danse, spectacles.

- EVALUATION

Le premier cycle dure entre 3 et 5 ans et est construit selon une progression en deux phases d'apprentissage A et B.

Le passage du groupe A au groupe B s'effectue sur avis favorable de l'enseignant, sur la base d'un contrôle continu.

Le passage en deuxième cycle s'effectue différemment selon la discipline :

En danse afro-contemporaine, le passage en deuxième cycle s'effectue sur avis favorable de l'enseignant, sur la base d'un contrôle continu. Une prestation collective effectuée devant l'équipe pédagogique vient valoriser le travail effectué. Un avis est donné aux élèves sur leur prestation.

En danse contemporaine, une prestation a lieu devant l'équipe pédagogique qui en débat collégialement ; l'avis de l'enseignant sur le travail effectué pendant l'année écoulée est pris en compte. La prestation est déclinée en trois modules que sont l'interprétation, la composition et l'improvisation, représentatifs des différents aspects de la pratique.

- PRÉCISIONS PRATIQUES

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.

Tenue : collant sans pieds, tee-shirt près du corps de couleur unie, sans inscriptions. Cheveux attachés, pieds nus (prévoir des chaussettes en coton et un pull léger près du corps pour les intersaisons). Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.

Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est déconseillé d'y laisser des objets de valeurs.

• **NOTA BENE** : La pratique des deux disciplines est fortement recommandée. Il est toutefois possible de ne suivre qu'une des deux disciplines : cette décision doit être prise en concertation avec l'équipe pédagogique.

2EME CYCLE (2CA ou 2CB DC, 2CA ou 2CB DA)

A PARTIR DU CYCLE 2, LA PRATIQUE DE DEUX DISCIPLINES EST OBLIGATOIRE

- **LIEU DE PRATIQUE** : Ecole de Musique, de danse et d'Art Dramatique
- **ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE** : À partir de 12 ans – débutant/intermédiaire
- **NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE** :

Groupe A : 1h danse afro-contemporaine + 2h15 danse contemporaine

Groupe B : 1h15 danse afro-contemporaine + 3h danse contemporaine

- **FORMATION MUSICALE OBLIGATOIRE (DC)** :

3 modules (1 module = 1 trimestre) sont à effectuer sur l'ensemble du cycle. Leur validation permet d'obtenir le Brevet d'Etudes Musicales en Formation Musicale Danse (BEM de FM Danse), obligatoire pour l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (voir 3^{ème} cycle).

- le module « *CORPOREL niveau 1* » est obligatoirement effectué la première année du cycle

- les modules « *VOIX niveau 1* » et « *CULTURE MUSICALE niveau 1* » peuvent être effectués au choix tout le long du cycle.

- **CONTENUS & OBJECTIFS**

Approfondissement des bases de la structuration corporelle, de la relation à la musique et à l'espace, de l'expression artistique. Acquisition d'éléments techniques et terminologiques complexes des danses contemporaine et africaine. Acquisition des éléments de base de l'interprétation, de l'improvisation, de la composition. Intégration d'une méthodologie de base du travail en autonomie. Développement de la sensibilité et de l'engagement artistique. Entraînement à l'endurance. Approche de l'anatomie et de l'analyse du mouvement.

Apprentissage de la scène et de l'intervention dans l'espace public, rencontres musique-danse, spectacles.

- **EVALUATION**

Le deuxième cycle dure entre 3 et 5 ans et est construit selon une progression en deux phases d'apprentissages A et B.

Le passage du groupe A au groupe B s'effectue sur avis favorable de l'enseignant, sur la base d'un contrôle continu.

Le passage en troisième cycle est soumis à une prestation devant un jury composé d'enseignants et d'un membre de la direction et prend en compte l'avis de l'enseignant sur le travail effectué pendant l'année écoulée. La prestation est déclinée en plusieurs modules représentatifs des différents aspects de la pratique (ex : interprétation, composition, improvisation...)

Le passage dans la discipline complémentaire suit les règles d'évaluation de la discipline.

- **PRÉCISIONS PRATIQUES**

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.

Tenue : collant sans pieds, tee-shirt près du corps de couleur unie, sans inscriptions. Cheveux attachés, pieds nus (prévoir des chaussettes en coton et un pull léger près du corps pour les intersaisons). Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.

Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est déconseillé d'y laisser des objets de valeurs.

• **NOTA BENE** : après le 1^{er} cycle, la deuxième discipline peut être choisie parmi les trois autres disciplines proposées. Pour changer sa deuxième discipline, l'élève doit en faire la demande à l'équipe enseignante. L'admission dans la discipline souhaitée est soumise aux mêmes règles que pour tout candidat extérieur (audition d'admission).

3EME CYCLE / DANSE CONTEMPORAINE (3CA ou 3CB DC)

- **LIEU DE PRATIQUE** : Ecole de Musique, de danse et d'Art Dramatique
- **ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE** : À partir de 16 ans – débutant/intermédiaire
- **NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE** :

Groupe A : 2h en danse contemporaine + discipline complémentaire obligatoire au choix parmi les trois autres disciplines.

Groupe B (conduisant à l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)) : 4h30 en danse contemporaine + atelier Labo-danse + discipline complémentaire obligatoire au choix parmi les trois autres disciplines. Possibilité de pratiquer une troisième discipline facultative.

• **MODULES OBLIGATOIRES** : stages d'initiation à l'anatomie, de culture chorégraphique, conférences (histoire de la danse et culture artistique, médias de la documentation et risques auditifs).

• **CONTENUS & OBJECTIFS**

Consolidation des acquis du deuxième cycle. Approfondissement de l'interprétation, de l'improvisation, de la composition. Travail en autonomie. Développement de la sensibilité et de l'engagement artistique. Travail de l'endurance. Pratique de la scène, interventions dans l'espace public.

Le passage dans le groupe B est obligatoire pour l'obtention du CEC.

• **EVALUATION**

Le troisième cycle dure entre 2 et 4 ans. Il aboutit à l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC), composé des unités de valeurs (UV) suivantes :

- UV Technique : attribuée sur épreuves devant un jury externe et un membre de la direction et pondérée par le contrôle continu.
- UV Labo Danse (un an) : attribuée sur décision de l'équipe pédagogique en fonction de l'assiduité et de la qualité d'implication. Une deuxième année peut être requise avant validation.
- UV Projet Personnel : réalisation d'un projet personnel collectif (deux interprètes danseurs au minimum), présenté en public et en présence de représentants de l'équipe pédagogique.
- UV Discipline Complémentaire : validée par l'enseignant après réalisation d'une composition personnelle dans la discipline, attestant d'une maîtrise suffisante et d'une connaissance de la discipline concernée.
- UV Culture Artistique : le candidat doit avoir assisté à un total de 6 conférences (*voir liste « Culture artistique » disponible à l'affichage ou sur le site internet*), sur l'ensemble du 3^{ème} cycle, réparties comme suit : 1 sur les médias de la documentation, 1 sur les risques auditifs, 2 portant sur le domaine chorégraphique* et 2 au libre choix du candidat.

*Certaines conférences extérieures peuvent être validées sur présentation d'un justificatif et après accord de l'équipe pédagogique.

NOTA BENE : aucun CEC ne pourra être validé si l'élève n'a pas obtenu le BEM de FM danse (*voir 2^{ème} cycle*). Une dispense de tout ou partie des modules peut être accordée après un test effectué par un enseignant de formation musicale.

• **PRÉCISIONS PRATIQUES**

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.

Tenue : collant sans pieds, tee-shirt près du corps de couleur unie, sans inscriptions. Cheveux attachés, pieds nus (prévoir des chaussettes en coton et un pull léger près du corps pour les intersaisons). Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.

Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est déconseillé d'y laisser des objets de valeurs.

• **NOTA BENE** : En cycle 3, la poursuite de la discipline complémentaire choisie en cycle 2 est fortement recommandée. Il est toutefois possible d'en changer. L'élève doit en faire la demande à l'équipe enseignante. L'admission dans la discipline souhaitée est soumise aux mêmes règles que pour tout candidat extérieur (audition d'admission).

3EME CYCLE / DANSE AFRO-CONTEMPORAINE (3C DA)

- **LIEU DE PRATIQUE** : Ecole de Musique, de danse et d'Art Dramatique
- **ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE** : À partir de 16 ans – débutant/intermédiaire
- **NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE** : 1h45 en danse africaine + atelier Labo-danse + discipline complémentaire obligatoire au choix parmi les trois autres disciplines. Possibilité de pratiquer une troisième discipline facultative.

• CONTENUS & OBJECTIFS

Consolidation des acquis du deuxième cycle. Approfondissement de l'interprétation, de l'improvisation, de la composition. Travail en autonomie. Développement de la sensibilité et de l'engagement artistique. Travail de l'endurance. Pratique de la scène, interventions dans l'espace public.

• **MODULES OBLIGATOIRES** : conférences (histoire de la danse et culture artistique, médias de la documentation et risques auditifs).

• **MODULES FACULTATIFS** : stages d'initiation à l'anatomie

• EVALUATION

Le troisième cycle dure entre 2 et 4 ans. Il aboutit à l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC), composé des unités de valeurs (UV) suivantes :

- UV Technique : attribuée sur épreuves devant un jury externe et un membre de la direction et pondérée par le contrôle continu.

- UV Labo Danse (un an) : attribuée sur décision de l'équipe pédagogique en fonction de l'assiduité et de la qualité d'implication. Une deuxième année peut être requise avant validation.

- UV Projet Personnel : réalisation d'un projet personnel collectif (deux interprètes danseurs au minimum), présenté en public et en présence de représentants de l'équipe pédagogique.

- UV Discipline Complémentaire : validée par l'enseignant après réalisation d'une composition personnelle dans la discipline, attestant d'une maîtrise suffisante et d'une connaissance de la discipline concernée.

- UV Culture Artistique : le candidat doit avoir assisté à un total de 6 conférences (*voir liste « Culture artistique » disponible à l'affichage ou sur le site internet*), sur l'ensemble du 3^{ème} cycle, réparties comme suit : 1 sur les médias de la documentation, 1 sur les risques auditifs, 2 portant sur le domaine chorégraphique* et 2 au libre choix du candidat.

**Certaines conférences extérieures peuvent être validées sur présentation d'un justificatif et après accord de l'équipe pédagogique.*

• PRÉCISIONS PRATIQUES

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.

Tenue : collant sans pieds, tee-shirt près du corps de couleur unie, sans inscriptions. Cheveux attachés, pieds nus (prévoir des chaussettes en coton et un pull léger près du corps pour les intersaisons). Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.

Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est déconseillé d'y laisser des objets de valeurs.

• **NOTA BENE** : En cycle 3, la poursuite de la discipline complémentaire choisie en cycle 2 est fortement recommandée. Il est toutefois possible d'en changer. L'élève doit en faire la demande à l'équipe enseignante. L'admission dans la discipline souhaitée est soumise aux mêmes règles que pour tout candidat extérieur (audition d'admission).

1ER CYCLE (1C DO)

- LIEUX DE PRATIQUE : Centre sociaux de Villeurbanne
- ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE : À partir de 8 ans - débutant
- NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE : 1 heure
- CONTENUS & OBJECTIFS

Intégration des bases de la structuration corporelle, de la relation à la musique et à l'espace, de l'expression artistique. Acquisition des éléments techniques et terminologiques de la danse orientale. Découverte de l'interprétation, de l'improvisation, de la composition.

Apprentissage de la scène et de l'intervention dans l'espace public, spectacles.

- EVALUATION

Le passage en deuxième cycle s'effectue sur avis favorable de l'enseignant, sur la base d'un contrôle continu.

- PRÉCISIONS PRATIQUES

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.

Tenue : collant sans pieds, tee-shirt près du corps. Chaussettes. Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.

Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est déconseillé d'y laisser des objets de valeurs.

2^{EME} CYCLE (2C DO)

A PARTIR DU CYCLE 2, LA PRATIQUE DE DEUX DISCIPLINES EST OBLIGATOIRE

- LIEU DE PRATIQUE : Ecole de Musique, de danse et d'Art Dramatique
- ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE : À partir de 12 ans – débutant/intermédiaire
- NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE : 1h30 danse orientale + discipline complémentaire obligatoire au choix parmi les trois autres disciplines.
- CONTENUS & OBJECTIFS

Approfondissement des bases de la structuration corporelle, de la relation à la musique et à l'espace, de l'expression artistique. Acquisition d'éléments techniques et terminologiques complexes de la danse orientale. Acquisition des éléments de base de l'interprétation, de l'improvisation, de la composition. Intégration d'une méthodologie de base du travail en autonomie. Développement de la sensibilité et de l'engagement artistique.

Apprentissage de la scène et de l'intervention dans l'espace public, rencontres musique-danse, spectacles.

- EVALUATION

Le deuxième cycle dure entre 3 et 5 ans. Le passage en troisième cycle est soumis à une prestation devant un jury composé d'enseignants et d'un membre de la direction et prend en compte l'avis de l'enseignant sur le travail effectué pendant l'année écoulée. La prestation est déclinée en plusieurs modules représentatifs des différents aspects de la pratique (ex : interprétation, composition, improvisation...)

Le passage dans la discipline complémentaire suit les règles d'évaluation de la discipline.

- PRÉCISIONS PRATIQUES

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.

Tenue : collant sans pieds, tee-shirt près du corps. Chaussettes. Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.

Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est déconseillé d'y laisser des objets de valeurs.

3EME CYCLE (3C DO)

- LIEU DE PRATIQUE : Ecole de Musique, de danse et d'Art Dramatique
- ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE : À partir de 16 ans –intermédiaire/avancé
- NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE : 2h danse orientale + atelier Labo-danse + discipline complémentaire obligatoire au choix parmi les trois autres disciplines. Possibilité de pratiquer une troisième discipline facultative.
- CONTENUS & OBJECTIFS

Consolidation des acquis du deuxième cycle. Approfondissement de l'interprétation, de l'improvisation, de la composition. Travail en autonomie. Développement de la sensibilité et de l'engagement artistique. Pratique de la scène, interventions dans l'espace public.

- MODULES OBLIGATOIRES : conférences (histoire de la danse et culture artistique, médias de la documentation et risques auditifs).
- MODULES FACULTATIFS : stages d'initiation à l'anatomie
- EVALUATION

Le troisième cycle dure entre 2 et 4 ans. Il aboutit à l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC), composé des unités de valeurs (UV) suivantes :

- UV Technique : attribuée sur épreuves devant un jury externe et un membre de la direction et pondérée par le contrôle continu.
- UV Labo Danse (un an) : attribuée sur décision de l'équipe pédagogique en fonction de l'assiduité et de la qualité d'implication. Une deuxième année peut être requise avant validation.
- UV Projet Personnel : réalisation d'un projet personnel collectif (deux interprètes danseurs au minimum), présenté en public et en présence de représentants de l'équipe pédagogique.
- UV Discipline Complémentaire : validée par l'enseignant après réalisation d'une composition personnelle dans la discipline, attestant d'une maîtrise suffisante et d'une connaissance de la discipline concernée.
- UV Culture Artistique : le candidat doit avoir assisté à un total de 6 conférences (*voir liste « Culture artistique » disponible à l'affichage ou sur le site internet*), sur l'ensemble du 3^{ème} cycle, réparties comme suit : 1 sur les médias de la documentation, 1 sur les risques auditifs, 2 portant sur le domaine chorégraphique* et 2 au libre choix du candidat.

**Certaines conférences extérieures peuvent être validées sur présentation d'un justificatif et après accord de l'équipe pédagogique.*

- PRÉCISIONS PRATIQUES

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.

Tenue : collant sans pieds, tee-shirt près du corps. Chaussettes. Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.

Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est déconseillé d'y laisser des objets de valeurs.

- NOTA BENE : En cycle 3, la poursuite de la discipline complémentaire choisie en cycle 2 est fortement recommandée. Il est toutefois possible d'en changer. L'élève doit en faire la demande à l'équipe enseignante. L'admission dans la discipline souhaitée est soumise aux mêmes règles que pour tout candidat extérieur (audition d'admission).

CURSUS DANSE HIP-HOP (DHH)

1ER CYCLE (1C DHH)

- LIEUX DE PRATIQUE : Centres sociaux de Villeurbanne :
- ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE : À partir de 8 ans - débutant
- NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE : 1h30

- **CONTENUS & OBJECTIFS**

Intégration des bases de la structuration corporelle, de la relation à la musique et à l'espace, de l'expression artistique. Acquisition d'éléments techniques et terminologiques complexes de la danse hip-hop. Découverte de l'interprétation, de l'improvisation, de la composition.

Apprentissage de la scène et de l'intervention dans l'espace public, spectacles.

- **EVALUATION**

Le passage en deuxième cycle s'effectue sur avis favorable de l'enseignant, sur la base d'un contrôle continu.

- **PRÉCISIONS PRATIQUES**

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.

Tenue : survêtement, tee-shirt près du corps. Cheveux attachés, chaussettes et baskets adaptées (selon lieu). Port de bijoux interdit. Apporter une petite bouteille d'eau.

Il est déconseillé de laisser des objets de valeurs dans les vestiaires.

2EME CYCLE (2C DHH)

- **LIEU DE PRATIQUE** : Ecole de Musique, de danse et d'Art Dramatique

- **ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE** : À partir de 12 ans – débutant/intermédiaire

- **NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE** : 1h30 danse hip-hop + discipline complémentaire obligatoire au choix parmi les trois autres disciplines.

- **CONTENUS & OBJECTIFS**

Approfondissement des bases de la structuration corporelle, de la relation à la musique et à l'espace, de l'expression artistique. Acquisition d'éléments techniques et terminologiques complexes de la danse hip-hop. Acquisition des éléments de base de l'interprétation, de l'improvisation, de la composition. Intégration d'une méthodologie de base du travail en autonomie. Développement de la sensibilité et de l'engagement artistique. Entraînement à l'endurance.

Apprentissage de la scène et de l'intervention dans l'espace public, rencontres musique-danse, spectacles.

- **EVALUATION**

Le deuxième cycle dure entre 3 et 5 ans. . Le passage en troisième cycle est soumis à une prestation devant un jury composé d'enseignants et d'un membre de la direction et prend en compte l'avis de l'enseignant sur le travail effectué pendant l'année écoulée. La prestation est déclinée en plusieurs modules représentatifs des différents aspects de la pratique (ex : interprétation, composition, improvisation...)

Le passage dans la discipline complémentaire suit les règles d'évaluation de la discipline.

- **PRÉCISIONS PRATIQUES**

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.

Tenue : survêtement, tee-shirt près du corps. Cheveux attachés, chaussettes et baskets adaptées (selon lieu). Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.

Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est déconseillé d'y laisser des objets de valeurs.

3EME CYCLE (3C DHH)

- **LIEU DE PRATIQUE** : Ecole de Musique, de danse et d'Art Dramatique

- **ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE** : À partir de 16 ans – intermédiaire/avancé

- **NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE** : 2h danse hip-hop + atelier Labo-danse + discipline complémentaire obligatoire au choix parmi les trois autres disciplines. Possibilité de pratiquer une troisième discipline facultative.

- **CONTENUS & OBJECTIFS**

Consolidation des acquis du deuxième cycle. Approfondissement de l'interprétation, de l'improvisation, de la composition. Travail en autonomie. Développement de la sensibilité et de l'engagement artistique. Travail de l'endurance. Pratique de la scène, interventions dans l'espace public.

- MODULES OBLIGATOIRES : conférences (histoire de la danse et culture artistique, médias de la documentation et risques auditifs).
- MODULES FACULTATIFS : stages d'initiation à l'anatomie
- EVALUATION

Le troisième cycle dure entre 2 et 4 ans. Il aboutit à l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC), composé des unités de valeurs (UV) suivantes :

- UV Technique : attribuée sur épreuves devant un jury externe et un membre de la direction et pondérée par le contrôle continu.
- UV Labo Danse (un an) : attribuée sur décision de l'équipe pédagogique en fonction de l'assiduité et de la qualité d'implication. Une deuxième année peut être requise avant validation.
- UV Projet Personnel : réalisation d'un projet personnel collectif (deux interprètes danseurs au minimum), présenté en public et en présence de représentants de l'équipe pédagogique.
- UV Discipline Complémentaire : validée par l'enseignant après réalisation d'une composition personnelle dans la discipline, attestant d'une maîtrise suffisante et d'une connaissance de la discipline concernée.
- UV Culture Artistique : le candidat doit avoir assisté à un total de 6 conférences (*voir liste « Culture artistique » disponible à l'affichage ou sur le site internet*), sur l'ensemble du 3^{ème} cycle, réparties comme suit : 1 sur les médias de la documentation, 1 sur les risques auditifs, 2 portant sur le domaine chorégraphique* et 2 au libre choix du candidat.

**Certaines conférences extérieures peuvent être validées sur présentation d'un justificatif et après accord de l'équipe pédagogique.*

• PRÉCISIONS PRATIQUES

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.

Tenue : survêtement, tee-shirt près du corps. Cheveux attachés, chaussettes et baskets adaptées (selon lieu). Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.

Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est déconseillé d'y laisser des objets de valeurs.

• **NOTA BENE** : En cycle 3, la poursuite de la discipline complémentaire choisie en cycle 2 est fortement recommandée. Il est toutefois possible d'en changer. L'élève doit en faire la demande à l'équipe enseignante. L'admission dans la discipline souhaitée est soumise aux mêmes règles que pour tout candidat extérieur (audition d'admission).

ATELIERS TRANSVERSAUX

ATELIER DE DANSE BAROQUE OU « BELLE DANSE »

- **PUBLICS CONCERNES** : Elèves inscrits dans un des cursus de musiques anciennes, de danse ou de musique classique
- **ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE** : à partir de 16 ans - débutant complet
- **NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE** : 18 séances d'1h30 de septembre à mars.
- **CONTENUS & OBJECTIFS**

Apprentissage de pas, de figures et de danses, mouvements, caractères spécifiques et dynamiques de ces danses, travail des bras lié au mouvement de la danse, rapport musique-danse, lecture de documents anciens.

• **VALIDATION DE L'UV (Cursus Musiques Anciennes)** : La validation se fait sur un critère d'assiduité et sur un contrôle continu des acquisitions.

• **PRÉCISIONS PRATIQUES** : Prévoir une tenue confortable et des chaussures spécifiques (se renseigner auprès de l'enseignant). Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau.

ATELIER LABO-DANSE (UV Labo Danse)

- PUBLICS CONCERNES : Elèves de 3^{ème} cycle inscrits dans un des cursus de danse.
- ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE : obligatoire pour les élèves de troisième cycle danse, toutes disciplines confondues.
- NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE : 1h30 en autonomie encadrée par un enseignant.
- CONTENUS & OBJECTIFS

L'atelier vise la rencontre entre différentes disciplines et à conduire l'élève vers une pratique autonome. Son objectif est de développer la capacité de l'élève à mener des projets chorégraphiques collectifs, au contact de profils variés et en expérimentant la complémentarité des compétences.

- VALIDATION DE L'UV (Cursus Danse toutes disciplines) : La validation se fait sur un critère d'assiduité et sur un contrôle continu des acquisitions.
- PRÉCISIONS PRATIQUES : mêmes conditions que pour le cursus danse.
- NOTA BENE : la pratique de cet atelier facilite la préparation de l'UV Projet personnel.

ATELIER CREATION/INTERACTIONS Danse et autres arts

- PUBLICS CONCERNES : Ouvert à tous. La priorité est donnée aux élèves inscrits en 2^{ème} ou 3^{ème} cycle dans un des cursus Chanson ou Instrument classique.
- ÂGE & NIVEAU D'ENTRÉE : à partir de 18 ans - débutant
- NOMBRE D'HEURES DE PRATIQUE HEBDOMADAIRE : 2h.
- CONTENUS & OBJECTIFS

L'atelier est essentiellement organisé autour de la découverte corporelle et du mouvement, et de sa relation à la musique, au son, au texte et à la voix. Il a pour but d'amplifier les possibles pour les non-danseurs dans leur pratique musicale ou vocale.

L'expérimentation est mise en avant, et cristallisée dans une démarche de création avec rendu du travail en fin de parcours.

La motivation de l'étudiant est essentielle, ainsi qu'un engagement régulier sur toute l'année scolaire.

- VALIDATION DE L'UV: La validation se fait sur deux critères : l'assiduité et la participation aux projets et manifestations prévues au programme.
- PRÉCISIONS PRATIQUES : Prévoir une tenue souple. Instruments bienvenus. Il est conseillé de se munir d'une petite bouteille d'eau. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit. Les vestiaires n'étant pas surveillés, il est déconseillé d'y laisser des objets de valeurs.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse obligatoire.